

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
CANTON DE CHARTRES 3  
CHARTRES MÉTROPOLE  
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2025  
Convocation du 09 SEPTEMBRE 2025**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire.**

**Présents** : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, CHATOUX Marie-Pierre, HALLAY Béatrix, PIEDAGNIEL Sophie, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

**Absents : Excusés** : Mmes : BOTTIN Daphnée, FOURMONT LÉTANG Chantal, M. GUESNET Michel.

**Absent** : M. LEGUAY Grégory.

**A été nommée secrétaire** : Mme PIEDAGNIEL Sophie.

**Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.**

---

---

**- BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026**

M. Le Maire fait un point sur la rentrée des classes qui s'est bien passée :

- 140 élèves à Saint-Aubin-des-Bois répartis en 6 classes + 191 élèves à Fontaine-la-Guyon répartis en 8 classes, soit un total de 331 élèves sur le regroupement pédagogique, dont :

- 154 élèves de Saint-Aubin-des-Bois (47 %)

- 177 élèves de Fontaine-la-Guyon (53%).

Cette répartition servira pour la participation des communes au budget de fonctionnement du SIRP pour 2026.

**- TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN 2025  
DELIBERATION N° 18**

Concernant les encarts publicitaires et après délibération du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs que pour le bulletin municipal 2025 à savoir :

1 page = 300 €            1/2 page = 180 €            1/4 page = 100 €

1/8ème page = 55 €    1/16ème page = 35 €

**- PARTICIPATION FINANCIÈRE 2025 AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT  
DELIBERATION N° 19**

Depuis le 01 janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement.

Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes d'abonder le FSL.

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir demande si la commune de Saint-Aubin-des-Bois envisage une participation pour cette année 2025.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité n'envisage aucune participation financière de la commune pour 2025.

#### **- PARTICIPATION FINANCIÈRE 2025 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DELIBERATION N° 20**

Depuis le 01 janvier 2005, le Département s'est vu confier le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes de soutenir le Département au financement de ce fonds.

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir demande si la commune de Saint-Aubin-des-Bois envisage une participation pour cette année 2025.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser 100 euros pour 2025.

#### **- VENTE DU TERRAIN CADASTRE XB N°12 A CHAZAY**

Le Maire présente au conseil municipal une estimation d'un notaire pour la vente de la parcelle communale XB n°12 d'une superficie de 1029 m<sup>2</sup>, située à "Chazay" et qui intéressait un couple pour faire un potager.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'achat à la commune de cette parcelle de terre agricole.

Le prix de 1 500 € a été retenu pour cette transaction à laquelle il faudra ajouter les frais d'acquisition à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs à M. le Maire, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **- CONVENTION DE LOCATION D'UN PRE COMMUNAL POUR CHEVAUX**

Une demande a été reçue en mairie pour louer une parcelle communale à usage de pâturage pour chevaux.

Le conseil municipal est favorable moyennant une redevance annuelle de 100 €.

Il donne pouvoir au Maire pour signer avec le bailleur la convention conclue pour un an et renouvelable tacitement par période d'un an.

#### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS**

Un nouveau preneur va utiliser l'emplacement de la machine à pizzas sur la Place de Saint-Aubin, rue de la Libération.

Une convention va être signée pour déterminer les conditions dans lesquelles la commune, propriétaire de cet espace public, va accueillir ce nouveau distributeur appartenant à M. ROUX Nicolas, propriétaire et exploitant de la société "LA ROMA".

Le conseil municipal donne son accord pour que le Maire signe cette convention.

## **- DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA DEMANDE « D'AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS »**

Par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements. Ce soutien passe notamment par une aide "aux Maires bâtisseurs", actifs pour le développement de leurs territoires, pour des projets ne générant pas de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette aide permettra à certaines communes de financer tout type d'équipement public.

Pour déposer le dossier sur la plate-forme dédiée, il est demandé une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à solliciter cette aide.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour solliciter cette demande d'aide "aux Maires bâtisseurs".

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **- M. Guy MAURENARD :**

- fait part aux élus du calendrier prévisionnel fourni par l'architecte des échéances à venir pour les constructions scolaires à l'école (agrandissement du réfectoire et création d'une nouvelle classe). Pour le moment, le permis de construire est déposé et il faut attendre les délais pour les commissions de sécurité et accessibilité qui sont programmées en septembre.

- un courrier a été reçu en mairie par un habitant de la rue du Nord qui énumère certains désagréments dus à un parterre de rosiers devant chez lui sur le trottoir.

Ce dernier ne sera pas supprimé mais les plantations seront taillées pour remédier aux nuisances.

#### **M. MOMMESSIN Thierry :**

- renouvelle sa demande pour installer un banc sur l'espace vert au niveau du parking de l'église.

- informe que le « footing des Pères Noël » aura lieu le 19 Décembre, à Saint-Aubin-des-Bois cette année.

-demande s'il est possible de procéder au traitement des égouts du cœur du village pour remédier aux odeurs très désagréables.

Le Maire lui répond qu'il est souvent sollicité à ce sujet et qu'il intervient à chaque fois auprès des services concernés de Chartres Métropole. Ils ont un système de diffusion de produit qui neutralise ces émanations, mais le résultat n'est pas suffisant ni satisfaisant du coup.

-fait part de nouveau du mauvais état d'une plaque de regard d'ORANGE rue Jules Verne.

Un courrier a été adressé aux services avec photo à l'appui mais il est très difficile d'avoir des retours de ces services.

- **Mme POULAIN Françoise** souhaiterait que l'éclairage public soit remis en fonction toutes les nuits.

- **M. Sylvain TRICHEUX** fait remarquer que des arbres dépassent sur certains chemins et routes de « Chazay » provoquant une gêne lors du passage des engins agricoles.

De même, certains riverains ont refait leur trottoir devant leur portail, sans demande préalable à la mairie, avec des matériaux de différents aspects. Le problème se posera lorsque les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs auront lieu rue Jean Moulin, ces derniers risqueraient d'être démolis pour être refaits dans l'homogénéité de l'ensemble.

**Séance levée à 22h00.**

**La secrétaire de séance,  
Sophie PIEDAGNIEL.**

**Le Maire,  
Guy MAURENARD.**